

OekoTri



Le Centre de Tri Nouvelle génération !

Pour l'Ouest et le Centre Hérault

Dossier de Presse

Novembre 2023

Avec le soutien financier de :



SPL-OEKOMED



BERNADET
CONSTRUCTION



Les 7 collectivités compétentes dans le traitement et la valorisation des déchets dans l'Ouest et Centre Hérault ont décidé de relever le défi d'implanter sur leur territoire, à SAINT THIBERY, un centre de tri nouvelle génération compatible avec l'extension des consignes de tri : **OEKOTRI**

Les 7 collectivités représentent une population de plus de 500 000 habitants permanents.

Dans la dynamique de la transition écologique, le projet est intégré dans une démarche territoriale partenariale.

Maitre d'ouvrage :

SPL OEKOMED, Société Publique Locale au capital de 4 730 850 euros.

Actionnaires :

*Sète Agglopôle Méditerranée,
Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée,
Syndicat Centre-Hérault,
Communauté de Communes Grand Orb,
Communauté de Communes La Domitienne,
Communauté de Communes Sud Hérault,
SICTOM de Pézenas-Agde.*



Les SPL, 100 % collectivités locales : Il s'agit de sociétés anonymes avec un capital 100% public détenu par des collectivités locales. Elles permettent aux élus de mutualiser leurs actions et de piloter des missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique. Considérées comme des opérateurs internes des collectivités, elles sont dispensées de mise en concurrence (sauf pour le choix de leurs prestataires).

Tous les emballages et tous les papiers se trient !

Vocation du centre de tri : l'élargissement des consignes de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont été élargies à tous les emballages et tous les papiers.

Cette extension permet la simplification du geste de tri et 63,4 millions de Français peuvent désormais trier tous leurs emballages et papiers, soit 98 % de la population française métropolitaine.

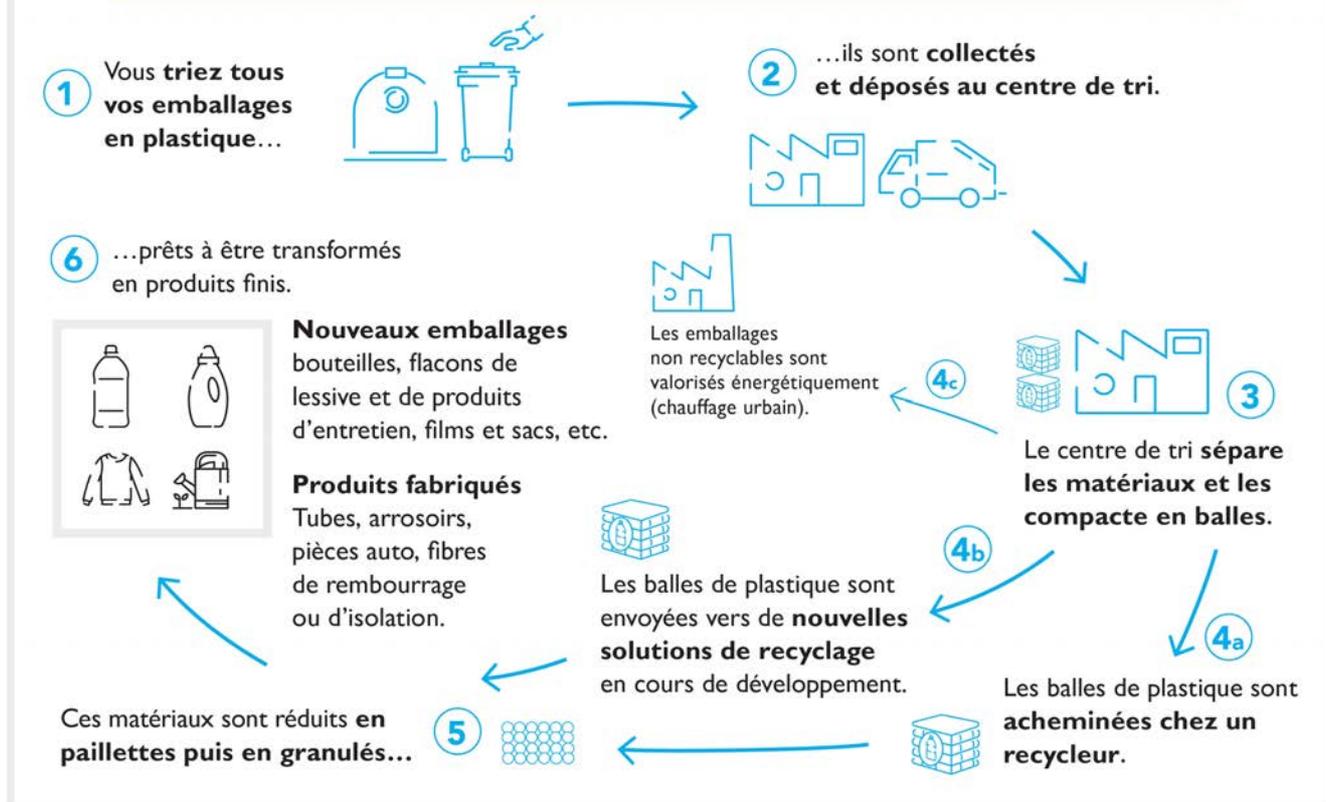
Cette extension des consignes de tri implique le tri de nouveaux déchets : tous les films plastiques (dont le poids unitaire est faible) et tous les pots et barquettes (qui pour certains sont composés de nouvelles résines plastiques). Le tri de ces nouveaux déchets n'étant pas réalisable par l'homme (problèmes de troubles musculo-squelettiques pour le tri des films, problèmes de reconnaissance des résines plastiques...), **l'automatisation devient une obligation.**

Cette nécessité d'automatisation, renforcée par celle d'un centre de tri d'une plus grande capacité, n'ont pas permis d'envisager la modernisation des centres de tri de Pézenas et de Villeveyrac.

Le projet de nouveau centre de tri mutualisé pour les 7 collectivités s'est alors inscrit dans une logique d'efficacité économique, sociétale et environnementale. Il permet de répondre aux principes d'économie circulaire en élargissant la palette des emballages plastiques et petits emballages pouvant être triés, en limitant les transports des déchets, en s'équipant d'un process flexible par son automatisation.



+ d’emballages triés, c’est + de matière à réutiliser !



Provenance et type de déchets triés à OEKOTRI :

Issus de la collecte sélective des 7 collectivités actionnaires de la SPL OEKOMED, les déchets propres et secs traités à **OEKOTRI** sont constitués de **tous les emballages et tous les papiers collectés dans les bacs de tri**. Contrairement aux Ordures Ménagères résiduelles, ces emballages et papiers sont valorisables.

La projection de tonnage trié à **OEKOTRI** en 2030 est de 30 000 t/an.

Incidence sur l'emploi :

L'obsolescence du centre de tri de Sète Agglopolôle Méditerranée, à Villeveyrac, et de celui du SICTOM, à Pézenas, mettait en jeu une trentaine d'emploi.

Les cinq autres collectivités actionnaires de la SPL OEKOMED avaient recours à des centres de tri qui nécessitaient des transports hors du territoire.

Le nouveau centre de tri OEKOTRI à Saint-Thibéry a permis de pérenniser **45 emplois sur le territoire**.

Éléments techniques :

Le bâtiment de 5 800 m² est implanté dans l'ancien fond de carrière des Roches Bleues en cours de réhabilitation sur la commune de Saint-Thibéry.

Le hall de stockage dispose de 2 250 m². Le hall de tri a pour surface 2 200 m². Le hall de stockage des balles en intérieur est de 1 300 m². Ces halls seront complétés par des locaux sociaux.

La chaîne de tri a pour rôle de trier par matière et de conditionner en balles les produits avant expédition avec pour principe schématique :

- un ouvre sac et trommel en tête,
- un décartonneur de sur-tri,
- un crible balistique (séparation des corps creux ou plat),
- des overbands (pour tri des ferreux) et un courant de Foucault (pour tri des aluminiums),
- des trieurs optiques sur la ligne des corps creux (tri sur PETC, ELA, PE/PP, sur films, sur refus plastiques) suivis de tables de tri,
- des trieurs optiques sur ligne corps plats (tri sur JRM, EMR, GDM, sur refus) suivis de tables de tri,
- des presses à balles et à paquets.

Les chiffres clés :

30 000 t/an de collectes sélectives en 2030
12 séparateurs optiques
10,5 t/heure à capacité nominale et 12 t/heure en pointe

Sensibilisation :

Un parcours sécurisé permet d'organiser des visites encadrées. L'espace où se dérouleront les ateliers pédagogiques se prolonge par une passerelle de visite en immersion dans les halls de réception et de process.

Production d'énergie renouvelable pour tendre vers l'autonomie énergétique :

La toiture est équipée d'une centrale photovoltaïque d'une surface de 1 900 m² avec une puissance de 420 kWc et une production de 568 MWh/an. La production de cette centrale est l'équivalent de la consommation électrique de 470 habitants.

Éléments financiers :

Le coût des investissements est de 24,9 millions d'euros.

Les sept collectivités actionnaires apportent 2,3 millions d'euros de capital social à la SPL, au titre du financement du Centre de tri.

Elles financent l'essentiel du projet par des redevances à la tonne entrante. Les recettes des aides au tri et de la valorisation matière seront reversées directement aux collectivités

Le projet est soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME dans le cadre du plan de relance France 2030, par CITEO et la Région Occitanie

ADEME : 4,19 millions d'euros dans le cadre du plan de relance,

CITEO : 0,95 millions d'euros dont 50 k€ pour l'extraction sur les refus des matériaux valorisables comme les petits aluminiums et les emballages souples,

Région Occitanie : 0,7 millions d'euros.



L'ADEME en bref

« À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. »

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En Occitanie, l'ADEME est représentée par une Direction régionale dont l'équipe est basée à Toulouse et Montpellier.

www.occitanie.ademe.fr

Plateforme numérique de conseils et de services de l'ADEME : www.agirpoulatransition.ademe.fr

À propos de CITEO

CITEO est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, CITEO s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementales et économiques ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact 4 environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

La Région Occitanie Pyrénées-méditerranée

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confié aux Régions une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. La Région élabore donc un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) avec tous les acteurs du territoire. Ce document d'orientation coordonne sur 12 ans les actions à mettre en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets. Le PRPGD a été finalisé et adopté en Assemblée Plénière le 14 novembre 2019, à l'issue de consultations administratives et publiques. Les Collectivités (communes ou communautés de communes ou d'agglomérations, métropole ou autres syndicats) sont responsables de la gestion des déchets produits par leurs administrés et mettent en œuvre des solutions de collecte et de gestion des déchets conformes aux objectifs du PRPGD tout en veillant à la maîtrise des coûts de service.

Marché Global de Performance : Groupement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Groupement de construction et exploitation

Le groupement de construction et d'exploitation

La SPL OEKOMED a sélectionné un groupement composé de 5 acteurs pour la construction et l'exploitation du centre de tri :

- **Urbaser Environnement**, mandataire du groupement, est spécialisé dans la conception, la construction et l'exploitation d'unités de valorisation des déchets ménagers toutes technologies confondues depuis plus de 30 ans.
- **Bernadet Construction** est spécialisé dans l'étude, la conception et la réalisation du gros-oeuvre, bâtiments, charpentes et VRD. Bernadet intervient en amont des projets et apporte son savoir-faire dans la gestion des interfaces génie-civil / process depuis les premières esquisses jusqu'à la livraison des ouvrages.
- **Bianna Sera** est spécialisé en process de centres de tri de collectes sélectives. Bianna assure la conception de la partie process, la fourniture et la mise en oeuvre de l'ensemble des équipements de tri et de conditionnement, leur mise en service industrielle et la formation des utilisateurs.
- **Elcimaï Environnement** est une société d'ingénierie et conseil en développement durable. Elle sera en charge de la maîtrise d'oeuvre d'exécution avec la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination et gestion des interfaces entre le génie-civil et le process.
- **Elcimaï Architecture** est spécialisée dans la conception et la réalisation architecturale de projets industriels complexes, notamment de valorisation des déchets.



Des entreprises locales dont des PME et des artisans sont également sous-traitantes de ces acteurs.

Le groupement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

La SPL OEKOMED a sélectionné un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont la compétence professionnelle pour mener à bien ce type de projet est reconnue et disposant de nombreuses expériences analogues, gage de sécurisation du cadre de réalisation du Centre de tri. Le groupement se compose de la façon suivante :

- Mandataire : **Antea Group**
Spécialisé en ingénierie dans le secteur public et privé des déchets (maîtrise d'oeuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, dossiers réglementaires, expertises et études), Antea Group a assuré le pilotage de l'ensemble de la mission et fait bénéficier la SPL de son expertise technico-économique et réglementaire relative aux centres de tri des emballages des déchets ménagers et de son expérience en gestion de projets complets,
- Cotraitant n°1 : **BETAC**
BETAC a eu en charge les volets relatifs aux VRD, au génie-civil, aux structures de bâtiments et aux fluides (courants forts et faibles, etc.),
- Cotraitant n°2 : **CAP Architecture Pastor**
CAP Architecture Pastor a réalisé les prestations d'architecture et d'insertion du bâtiment du centre de tri dont notamment le permis de construire, en relation avec BETAC et Antea,
- Co-traitant n°3 : **CGBC Avocats**
CGCB a assuré le conseil de la SPL en droit de l'urbanisme, de l'environnement, et en matière de marché public et de gestion des contrats liés,
- Co-traitant n°4 : **PFL**
PFL a apporté son expertise en conseil financier sur ce type d'équipement.

Montage contractuel retenu : le marché global de performance

Compte tenu du résultat des études préparatoires conduites notamment avec le groupement d'AMO, La SPL OEKOMED a opté pour une réalisation du Centre de tri dans le cadre d'un Marché Global de Performance (MGP), ce qui permet un gain de temps sur la procédure de désignation du prestataire et une négociation avec les candidats pour ajuster leurs propositions au besoin exprimé par la SPL.

Le groupement de mandataire URBASER ENVIRONNEMENT a ainsi pour mission :

- la réalisation du centre de tri,
- l'exploitation et la maintenance des installations pour 5 + 2 ans.

Le marché global de performance comporte des engagements de performances mesurables sur la qualité du service et le niveau de l'activité.

Au-delà de l'optimisation de la phase procédurale, opter pour un marché global de performance revêt l'avantage d'une meilleure articulation entre la construction et l'exploitation/maintenance, les deux fonctions étant assurées par le même groupement de mandataire URBASER Environnement. C'est donc un facteur de réduction des risques associés au projet pour les collectivités.

L'agenda d'OEKOTRI

- **Décembre 2021** : ordre de service d'attribution du marché
- **2022** : construction
- **Avril 2023** : premières tonnes triées
- **Aout 2023** : mise en service industriel
- **Septembre 2023** : mise en exploitation pour tout le territoire
- **29 Novembre 2023** : Inauguration du centre de tri OEKOTRI

